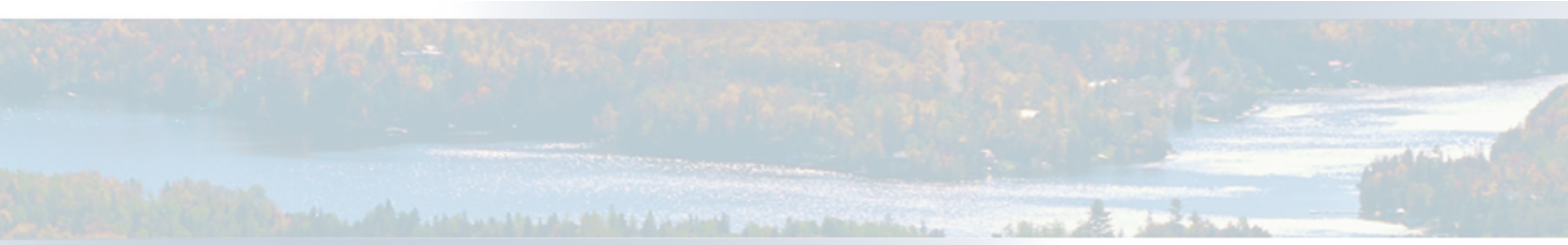


Plan d'action de développement durable 2008-2011

Des projets mobilisateurs
Des gens engagés
Des écosystèmes en santé

*Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Mars 2009*





Plan d'action de développement durable 2008-2011

Des projets mobilisateurs
Des gens engagés
Des écosystèmes en santé

*Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Mars 2009*

Pour renseignements complémentaires, veuillez vous adresser aux :

Services à la clientèle

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Par courrier : 880, chemin Sainte-Foy, RC 120-C

Québec (Québec) G1S 4X4

Par téléphone : 418 627-8600

Ligne sans frais : 1 866 248-6936

Par télécopieur : 418 644-6513

services.clientele@mrnf.gouv.qc.ca

La présente publication est accessible dans le site Internet
du ministère des Ressources naturelles et de la Faune,
à l'adresse suivante :

www.mrnf.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

ISBN : 978-2-550-55668-8 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-55669-5 (PDF)

Code de diffusion : 2009-1001

Mot du ministre



Le développement durable, c'est l'expression d'une solidarité avec les citoyens, d'ici ou d'ailleurs, d'une préoccupation à l'égard des générations futures. Cette expression s'appuie sur la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique dans toute décision relative au développement de nos communautés. Le développement durable est au cœur même des projets du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Le Ministère élabore des stratégies de mise en valeur des ressources naturelles qui améliorent la qualité de vie de nos communautés. En mettant en œuvre notre stratégie énergétique et en augmentant ainsi la part des énergies renouvelables dans notre bilan tout en réduisant notre consommation d'énergie, nous agissons en faveur de l'économie du Québec tout en assurant la santé de notre planète. La refonte du régime forestier en cours accorde elle aussi une place prépondérante à l'aménagement durable des forêts et, bien sûr, à la conservation de la biodiversité. En augmentant l'utilisation du bois dans nos créations architecturales, nous allons à la fois créer des emplois au Québec et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Ces exemples démontrent que l'idéal écologique, social et économique du développement durable est pleinement réalisable.

Le Plan d'action de développement durable 2008-2011 du Ministère vient consolider le travail en cours. Il précise nos objectifs et facilite la poursuite de cet idéal qui se reflète déjà dans nos activités.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Bécharde'.

Claude Bécharde

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	1
2. Une démarche déjà amorcée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune	3
3. Trois grandes priorités pour 2008-2011	5
3.1 La sensibilisation et la formation du personnel	5
3.2 La gestion environnementale	6
3.3 L'amélioration des pratiques de gestion et la réalisation de projets structurants	8
3.3.1 Améliorer la vitalité économique des régions du Québec	8
3.3.2 Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire	10
3.3.3 Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial	11
3.3.4 Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire	14
4. La reddition de comptes	17
 Annexe I	
Contribution du MRNF à la Stratégie gouvernementale de développement durable	21
 Annexe II	
Explications relatives aux objectifs gouvernementaux non visés par le plan d'action	22

1. INTRODUCTION

À titre de gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minérales, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a pour mission, en s'appuyant sur une connaissance de pointe, d'assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et de favoriser la création de richesse par leur mise en valeur dans une perspective de développement durable, au bénéfice des citoyens.

L'élaboration de ce premier plan d'action de développement durable est conforme aux activités prévues à l'article 15 de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1), qui oblige chaque ministère à indiquer dans un document qu'il doit rendre public les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Le plan d'action de développement durable 2008-2011 du MRNF rassemble donc, en un seul document, une sélection d'actions représentatives de la très grande diversité de ses interventions, en appui aux objectifs gouvernementaux de développement durable. Le plan d'action souscrit tout particulièrement à trois des orientations prioritaires de la stratégie gouvernementale, qui sont les suivantes :

- *informer, sensibiliser, éduquer et innover;*
- *produire et consommer de façon responsable;*
- *aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.*

Le plan contient un total de 38 actions portées par tous les secteurs du Ministère. La mise en œuvre du plan d'action s'étalera jusqu'au 31 mars 2011.

2. UNE DÉMARCHE DÉJÀ AMORCÉE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Le Ministère traduit les principes du développement durable à même ses énoncés de mission et de vision. La recherche d'un *développement durable*¹ est ainsi au cœur des préoccupations du MRNF. Les réalisations suivantes témoignent de l'importance qu'il accorde à cet enjeu :

Une approche intégrée et régionalisée : *Mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et des directions générales en région (DGR).*

Cette approche, conforme aux orientations gouvernementales en matière de régionalisation, favorise la prise en compte des particularités des régions et de leurs priorités de développement relatives à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Une telle approche offre de nouveaux moyens pour favoriser le développement durable des régions.

Une stratégie énergétique pour le Québec : *Relance de grands projets hydroélectriques, augmentation de la part des énergies renouvelables et réduction de la consommation d'énergie.*

Le Québec dispose d'une forme d'énergie renouvelable et compétitive, l'hydroélectricité, dont les impacts sur l'environnement et le climat sont très limités par rapport aux autres sources de production d'énergie électrique traditionnelles. Le Ministère entend mettre de l'avant d'importants projets liés aux ressources énergétiques renouvelables (éolien et biomasse) au moyen de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Celle-ci comporte également des objectifs de réduction de la consommation d'énergie.

La refonte du régime forestier : *Proposition d'un nouveau modèle de gestion forestière – le livre vert intitulé La forêt, construire le Québec de demain.*

Le MRNF a amorcé la révision de la gestion forestière. Il vise, en concertation avec les intervenants du milieu, à mettre en place une gestion qui répond aux enjeux liés à l'adaptation et à la rentabilité de l'industrie, qui prend en compte les principes de développement durable et qui fournit des emplois stimulants aux travailleurs des communautés et des régions.

1 Définition du développement durable inscrite dans la Loi sur le développement durable :

« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Une stratégie d'utilisation du bois : *De l'innovation et des outils pour promouvoir une culture du bois.*

La stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec vise à créer une activité économique profitable et des emplois durables, à faire du secteur forestier une industrie innovante, à accroître l'utilisation du bois comme matériau écologique et à atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

La restauration des sites miniers : *Remise en état après leur fermeture définitive.*

En 1989, le MRNF a résolument pris en main la restauration des sites miniers. Il a d'abord entrepris de restaurer les sites miniers qui lui ont été rétrocédés. Puis, en 1995, il a fait inscrire dans la Loi sur les mines l'obligation pour les responsables de déposer des garanties financières en vue d'assurer la restauration des sites miniers actifs. Finalement, depuis 2007, il met en œuvre un plan de 10 ans visant à restaurer complètement tous les sites miniers abandonnés.

Des contributions significatives à plusieurs politiques et plans gouvernementaux : *Le MRNF, un acteur clé dans la mise en œuvre des stratégies gouvernementales.*

Le MRNF participe activement à plusieurs initiatives gouvernementales. Notons, sur le plan environnemental, la Politique nationale de l'eau, la Stratégie québécoise sur les aires protégées, la Stratégie québécoise sur la diversité biologique (2004-2007) et le Plan d'action sur les changements climatiques (2006-2012). Sur les plans économique et social, mentionnons la contribution du MRNF à la Stratégie de développement économique du Québec, *L'avantage québécois*, la Stratégie de développement économique des régions, la Politique nationale de la ruralité et le Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale.

3. TROIS GRANDES PRIORITÉS POUR 2008-2011

L'élaboration du plan d'action de développement durable offre au Ministère une autre occasion de consolider sa vision du développement des ressources naturelles et du territoire et de mieux intégrer le développement durable à ses décisions et à ses interventions. Le plan d'action de développement durable 2008-2011 repose sur une démarche progressive prenant en compte les principes de développement durable dans l'ensemble des activités du Ministère.

Le Ministère mise sur trois leviers de changement pour favoriser l'amélioration continue de ses *pratiques de gestion*² : la sensibilisation et la formation du personnel, la gestion environnementale ainsi que l'amélioration des pratiques de gestion et la réalisation de projets structurants.

3.1 La sensibilisation et la formation du personnel

Développer une culture et un savoir-faire en développement durable par la sensibilisation et la formation du personnel

L'adoption de nouvelles pratiques de gestion implique des changements dans les façons de faire. Par exemple, la révision périodique de plans, politiques et programmes, à la lumière des principes de développement durable, commande l'apprentissage de la culture du développement durable et l'acquisition de nouvelles compétences. La sensibilisation et la formation sont des outils à privilégier, en premier lieu, pour susciter l'intérêt et l'adhésion aux principes du développement durable.

Dans le respect des orientations du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique, le MRNF élaborera un plan de formation sur mesure. Le plan permettra de déterminer les clientèles prioritaires, les compétences à acquérir, les stratégies d'apprentissage gagnantes, les moyens pratiques de formation et les ressources nécessaires pour mettre en place la formation. Des activités de sensibilisation et de formation seront proposées au personnel dès 2009.

2. Ensemble comprenant les activités d'information ainsi que les systèmes et les méthodes utilisés par les gestionnaires pour prendre des décisions, les mettre en application et évaluer si cette mise en application permet d'atteindre les résultats escomptés compte tenu de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacité.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE ET L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE

OBJECTIF MINISTÉRIEL : DÉVELOPPER UNE CULTURE ET UN SAVOIR-FAIRE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE, PAR LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DU PERSONNEL

ACTION À ENTREPRENDRE

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique³.

Description sommaire

Sensibilisation :

Le MRNF sensibilisera le personnel au développement durable au moyen de son portail d'information et de la tenue d'activités orchestrées avec le plan de formation. Il contribuera ainsi à l'atteinte de la cible gouvernementale qui vise la sensibilisation de 80 % du personnel, d'ici 2011.

Formation :

Le MRNF préparera un plan de formation pour déterminer les compétences et les stratégies d'apprentissage à développer, et mesurer l'ampleur du chantier de la formation à prévoir.

Le plan vise à ce que, d'ici 2011, 40 % du personnel ait une connaissance suffisante de la démarche et des principes de développement durable pour qu'il puisse en tenir compte dans l'exercice de ses fonctions.

3.2 La gestion environnementale

Réduire les impacts environnementaux des activités du Ministère

Dès 2006, à l'instar de nombreuses grandes organisations, le Ministère s'est doté d'un cadre de gestion environnementale visant à réduire les impacts environnementaux de ses activités et à sensibiliser ses employés à faire de même dans leur vie de tous les jours. Afin de réduire les impacts directs et indirects des activités sur l'air, l'eau, le sol et la biodiversité, des mesures concrètes sont appliquées :

- dans les locaux occupés par le Ministère : application systématique du mode d'impression recto verso, élimination des verres de styromousse, récupération multimatières, présentation de kiosques et de conférences, mini-portail d'information;
- lors des opérations de terrain : gestion des déplacements d'affaires et amélioration de la flotte de véhicules;
- dans les pépinières et les stations piscicoles sous sa responsabilité : suivi de la qualité de l'eau, adoption de mesures pour réduire l'usage de produits antiparasitaires et augmenter la sécurité liée à l'usage de ces produits.

Les priorités pour 2008-2011 sont de mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable et d'élaborer un système de gestion environnementale de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

³ Cette action répond à l'orientation prioritaire 1 qui est d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et d'innover et s'inscrit parmi les activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX	
OBJECTIF MINISTÉRIEL : RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE	
ACTIONS EN COURS	Description sommaire
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable ⁴ .	<p>Le MRNF poursuivra la mise en place de mesures écoresponsables centrées sur des objectifs précis et mesurables. Plus spécifiquement :</p> <p>D'ici 2011, avec la collaboration de la Société immobilière du Québec (SIQ), le MRNF verra à mettre en place la récupération multimatières dans les immeubles non desservis jusqu'à présent.</p> <p>Pour ce qui est de la gestion des matières dangereuses, le MRNF réalisera un état de situation des mesures appliquées au Ministère et, d'ici 2011, il mettra en place un plan d'intervention.</p> <p>En ce qui concerne la réduction de la consommation d'énergie dans ses opérations, le Ministère s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer des mesures visant l'économie de carburant, telles la sensibilisation et la formation du personnel concerné, ainsi que la conversion de la flotte d'automobiles et de camionnettes en des véhicules moins énergivores; - Mettre en place des mesures d'économie d'énergie dans les pépinières et les stations piscicoles.
Élaborer un cadre d'acquisitions écoresponsables.	D'ici juin 2009, un cadre d'acquisitions écoresponsables visant à guider les achats de papier, de piles rechargeables, de pneus remoulés, d'appareils à faible consommation énergétique, etc., sera disponible.
ACTION À ENTREPRENDRE	Description sommaire
Élaborer un système de gestion environnementale, de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux.	<p>Cet engagement fait évoluer le cadre actuel de gestion environnementale du MRNF vers un outil de gestion qui se distinguera par : un énoncé de politique environnementale, une structure organisationnelle représentative qui permet la planification des activités, des procédures et procédés documentés, des mécanismes de suivi et des moyens pour élaborer, mettre en œuvre, examiner et actualiser la vision, les plans et les cibles environnementales de l'organisation.</p> <p>Fort d'une concertation gouvernementale pour l'élaboration d'un système de gestion environnementale, le MRNF adoptera son propre système de gestion environnementale d'ici 2011.</p>

⁴ Cette action répond à l'orientation prioritaire 3 qui est de *produire et consommer de façon responsable* et s'inscrit parmi les activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

3.3 L'amélioration des pratiques de gestion et la réalisation de projets structurants

L'amélioration continue figure parmi les valeurs de gestion du MRNF. Le plan d'action de développement durable 2008-2011 est une occasion supplémentaire de faire évoluer ses pratiques de gestion. Aussi, par la réalisation de projets partout au Québec, le MRNF et ses partenaires sont-ils bien placés pour favoriser l'intégration des principes de développement durable. Ce troisième levier de changement regroupe quatre objectifs ministériels de développement durable : *améliorer la vitalité économique des régions du Québec, adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire, assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial et instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire.*

3.3.1 Améliorer la vitalité économique des régions du Québec

La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire contribue de façon significative à l'économie du Québec, en plus de constituer l'assise économique de plusieurs régions. La création de richesse par les ressources naturelles est déterminante pour la prospérité du Québec et a pour but notamment d'augmenter le niveau de vie des Québécois.

Des projets économiques majeurs découlent des diverses stratégies et politiques mises en place par le Ministère. De plus, grâce à l'approche intégrée et régionalisée qu'il privilégie, de nouveaux projets ciblés par les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) seront mis de l'avant dans toutes les régions du Québec.

Le MRNF poursuit son rôle d'accompagnement du milieu régional et assure le suivi des projets majeurs de développement des ressources naturelles et du territoire. Au cours de la période 2008-2011, de concert avec ses partenaires régionaux, il élaborera une démarche d'accompagnement des promoteurs et appuiera la réalisation de projets structurants.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : ACCROÎTRE LE NIVEAU DE VIE	
OBJECTIF MINISTÉRIEL : AMÉLIORER LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DU QUÉBEC	
ACTIONS EN COURS	Description sommaire
Mettre en œuvre la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec.	<p>La stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec vise à créer une activité économique profitable et des emplois stimulants centrés sur des produits à forte valeur ajoutée. La stratégie a pour objectif d'accroître l'utilisation du bois comme matériau écologique, ce qui contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Le gouvernement du Québec a le devoir d'exemplarité dans ses projets de construction et de rénovation des édifices publics. La mise en œuvre de cette stratégie vise à tripler la consommation de bois dans les immeubles non résidentiels d'ici 2014.</p> <p>D'ici 2011, le Ministère veillera à privilégier le bois dans la réfection de ses immeubles, notamment dans les travaux de structure et de revêtement.</p>

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : ACCROÎTRE LE NIVEAU DE VIE (suite)	
OBJECTIF MINISTÉRIEL : AMÉLIORER LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DU QUÉBEC	
ACTIONS EN COURS	Description sommaire
Mettre en œuvre le programme d'attribution de la biomasse forestière.	<p>Les produits conjoints du sciage (sciures, rabotures, écorces) sont en demande croissante. Par contre, la crise qui sévit sur les marchés du sciage a pour effet de diminuer l'offre de ces produits. Cette matière première étant maintenant pleinement utilisée, les promoteurs se tournent vers d'autres sources d'approvisionnement, dont la biomasse forestière, c'est-à-dire celle qui est actuellement laissée en forêt. Au même titre que pour la récolte forestière, la récolte de la biomasse forestière doit se faire de manière à permettre le maintien de la biodiversité et de la productivité des forêts ainsi que la protection des sols forestiers et de la qualité de l'eau.</p> <p>D'ici 2011, le MRNF effectuera l'attribution de la biomasse forestière issue des forêts du domaine de l'État par des appels de propositions, dans neuf régions du Québec.</p>
<p>Augmenter la teneur en éthanol de l'essence consommée au Québec en recourant essentiellement à la production québécoise basée sur les matières premières cellulosesiques*.</p> <p>* <i>L'éthanol cellulosique sera produit à partir de résidus forestiers et agricoles ainsi que de déchets urbains.</i></p>	<p>Le Québec s'est donné comme cible, par l'intermédiaire de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, d'atteindre, d'ici 2012, une moyenne de 5 % d'éthanol dans l'essence vendue sur son territoire.</p> <p>D'ici 2011, le MRNF appuiera financièrement cinq projets d'éthanol cellulosique.</p>
Lancer de nouveaux projets hydroélectriques.	<p>La relance du développement hydroélectrique permettra d'abord de renforcer la sécurité des approvisionnements en énergie des Québécois. Elle contribuera aussi à renforcer la capacité du Québec de livrer une énergie propre et renouvelable aux marchés voisins. La relance bénéficiera ainsi à toutes les régions du Québec et d'abord aux régions ressources.</p> <p>D'ici 2010, le Québec disposera d'un « portefeuille » de grands projets hydroélectriques totalisant 4 500 MW.</p>
Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne.	<p>Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2006-2015, le Québec veut produire 4 000 MW d'énergie éolienne. La réalisation de tout projet éolien doit se faire avec l'appui du milieu local. Certains projets comprennent des exigences quant au contenu régional et québécois. Cette mesure favorise un maximum de retombées économiques pour le milieu. De plus, un appel d'offres de 500 MW, soit deux blocs de 250 MW d'énergie éolienne, privilégiera les projets communautaires et autochtones.</p> <p>D'ici 2011, 1 600 MW d'énergie éolienne seront intégrés au réseau d'Hydro-Québec.</p>
Générer des cibles d'exploration de cuivre par l'acquisition de nouvelles données géoscientifiques en Abitibi et dans le nord du Québec.	<p>Depuis 2004, le Plan cuivre vise à instaurer le renouvellement des ressources minérales en cuivre du Québec par la relance de l'exploitation du cuivre et le développement à long terme des communautés minières de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James.</p> <p>D'ici 2011, le Ministère générera 50 nouvelles cibles d'exploration grâce à de nouvelles données géoscientifiques.</p>
ACTION À ENTREPRENDRE	Description sommaire
Travailler de concert avec les partenaires au soutien de projets structurants.	<p>Le MRNF poursuit son rôle d'accompagnateur en offrant son soutien aux commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire pour favoriser la réalisation des projets en région.</p> <p>D'ici décembre 2010, le Ministère mettra en place une démarche d'accompagnement des promoteurs, en partenariat avec les intervenants du milieu.</p>

3.3.2 Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Dans le but d'accroître l'autonomie des régions et de rapprocher la prise de décision des milieux régionaux, le MRNF poursuit la mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée (AIR) et accorde son soutien à l'élaboration de plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT).

Aussi, afin d'optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation, le Ministère se propose-t-il d'adapter les modalités d'application du *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones* au contexte spécifique de la gestion des ressources naturelles et du territoire.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX ET LOCAUX	
OBJECTIF MINISTÉRIEL : ADOPTER UNE GESTION INTÉGRÉE ET RÉGIONALISÉE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE	
ACTIONS EN COURS	Description sommaire
Accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers Plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT).	La délégation de la planification régionale du développement des ressources naturelles et du territoire à des instances régionales de l'extérieur du Ministère consolide le dialogue entre les représentants de l'État, les élus municipaux et les leaders socioéconomiques. D'ici 2011, le MRNF accompagnera les instances régionales et formulera des avis ministériels sur les Plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT).
Décentraliser la gestion des baux de villégiature, le contrôle de l'occupation du territoire et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier.	Conformément aux orientations gouvernementales en matière de décentralisation et de régionalisation, la gestion des baux de villégiature, le contrôle de l'occupation du territoire et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État peuvent être pris en charge par les intervenants municipaux. Ces pouvoirs et responsabilités délégués aux MRC, par la signature d'ententes de délégation, procurent de nouveaux leviers de développement économique à l'échelle régionale, en plus de rapprocher les services publics du citoyen. D'ici 2011, le Ministère vise à signer 10 ententes de délégation avec les MRC.
Mettre en place un régime forestier adapté dans les limites du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, favorisant la participation des Cris à l'activité forestière en région.	Le régime forestier adapté prévoit des modalités pour favoriser la participation des Cris à l'élaboration des plans annuels d'interventions forestières et des plans généraux d'aménagement forestier, afin de s'assurer du respect des dispositions prévues à l'Entente. Depuis avril 2008, la cible est d'intégrer annuellement 100 % des modalités du régime forestier adapté aux plans d'interventions forestières.
ACTIONS À ENTREPRENDRE	Description sommaire
Optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation.	Le Ministère s'acquitte de ses devoirs en matière de consultation conformément au <i>Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones</i> . Dans le but de promouvoir une relation de confiance basée sur la collaboration et d'optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation, le Ministère se propose d'adapter les modalités d'application du Guide au contexte spécifique de gestion des ressources naturelles et du territoire. D'ici 2011, le Ministère aura revu ses modalités de consultation.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX ET LOCAUX (suite)	
OBJECTIF MINISTÉRIEL : ADOPTER UNE GESTION INTÉGRÉE ET RÉGIONALISÉE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE	
ACTIONS À ENTREPRENDRE	Description sommaire
Mettre en œuvre les actions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs du milieu municipal et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial ⁵ .	<p>Au delà de l'administration publique, la Loi sur le développement durable vise les acteurs publics et les entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial.</p> <p>Le Ministère contribuera au plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil, en offrant le soutien nécessaire aux associations d'entreprises et aux commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) pour qu'elles adoptent une démarche de développement durable.</p> <p>D'ici 2011, le Ministère vise à sensibiliser 100 % des entités ciblées.</p>

3.3.3 Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial

Au Ministère, la formulation des politiques de gestion des ressources naturelles et du territoire public est avant tout centrée sur le thème de la durabilité des ressources, de la multiplicité des usages, des intérêts régionaux et de la gestion intégrée. La planification et la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action sont également fondées sur des priorités de conservation de la biodiversité et des écosystèmes, tout en tenant compte des intérêts de la population, des communautés régionales et des Autochtones. L'adaptation des règles de prélèvement des ressources demeure, depuis plus d'une décennie, axée sur les principes de développement durable et l'ensemble des retombées sociales, économiques ou environnementales qui en découlent.

L'acquisition de connaissances fines sur les populations fauniques, l'adoption renouvelée de plans de gestion et le déploiement d'efforts soutenus en matière de protection des espèces de gibier et de protection d'espèces menacées ou vulnérables permettent, par ailleurs, de dresser un bilan positif de la gestion faunique. Enfin, par ses engagements liés à la restauration des sites miniers abandonnés, le Ministère contribue substantiellement à réduire la valeur du passif environnemental québécois.

5. Cette action répond à l'orientation prioritaire 6 qui est *d'aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée* et s'inscrit parmi les activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : ASSURER LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES	
OBJECTIF MINISTÉRIEL : ASSURER LA CONSERVATION ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET TERRITORIAL	
ACTIONS EN COURS	Description sommaire
Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017.	<p>Les sites miniers abandonnés par les entreprises sont sous la responsabilité du MRNF. Le gouvernement s'engage à leur restauration, afin de limiter les risques de contamination de l'air, de l'eau et des sols.</p> <p>D'ici 2011, le MRNF assumera la restauration de trois sites miniers abandonnés majeurs situés en Abitibi-Témiscamingue et en Estrie.</p>
Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts.	<p>Ce cadre présente les orientations, les objectifs, les moyens, les indicateurs et les cibles à atteindre pour faciliter la progression vers l'aménagement durable des forêts.</p> <p>D'ici 2011, le MRNF aura complété l'élaboration du cadre global du régime forestier.</p>
Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts.	<p>Le MRNF poursuit l'élaboration et la mise à jour d'indicateurs d'aménagement durable des forêts pour la publication en ligne (INDI). Le projet INDI vise à mesurer la progression de l'aménagement durable des forêts et à mieux informer les décideurs et le public en général.</p> <p>D'ici 2011, le Ministère ajoutera 15 indicateurs d'aménagement durable des forêts aux 16 déjà en ligne.</p>
Mettre en œuvre les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) dans les plans généraux d'aménagement forestier et les plans annuels d'interventions forestières.	<p>Les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) concourent notamment à la conservation des sols et de l'eau ainsi que de la biodiversité, au maintien des objectifs socioéconomiques et à la prise en compte des besoins des populations locales.</p> <p>D'ici 2011, les onze OPMV assignés par le Ministère devront être mis en œuvre dans les plans généraux d'aménagement forestier 2008-2013 et dans les plans annuels d'interventions forestières.</p>
Assurer une saine gestion de la faune terrestre en évaluant l'abondance des populations afin de déterminer le taux de récolte.	<p>La mise en œuvre des plans de gestion de la faune est essentielle à une exploitation durable des populations de grands et petits gibiers. Le Québec dispose d'un système d'enregistrement qui permet de connaître, pour certaines espèces, le nombre d'animaux récoltés, leur âge et sexe, la date, l'engin et le lieu de capture.</p> <p>La cible annuelle est le respect du taux de récolte planifié.</p>
Protéger et restaurer des milieux humides et des écosystèmes sensibles.	<p>Cette action visant la protection et la restauration des milieux humides et des écosystèmes sensibles se concrétise par des ententes de partenariat financier avec Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada.</p> <p>D'ici 2011, une superficie de 1 500 hectares sera protégée et restaurée.</p>
Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques.	<p>L'évaluation du statut de précarité porte sur des espèces fauniques telles que des petits mammifères, des reptiles, des amphibiens et des poissons.</p> <p>Au cours de la période 2008-2011, le Ministère produira quinze rapports d'état de situation d'espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables, ou susceptibles de l'être.</p>

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : ASSURER LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES (suite)	
OBJECTIF MINISTÉRIEL : ASSURER LA CONSERVATION ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET TERRITORIAL	
ACTIONS EN COURS	Description sommaire
Préparer et réaliser les plans de protection des espèces à statut précaire.	<p>Les plans de protection des espèces à statut précaire visent, entre autres, à informer et à sensibiliser la population, à procéder à des activités de reconnaissance et, le cas échéant, à effectuer des interventions pour contrer les activités illégales.</p> <p>D'ici 2011, le Ministère réalisera 15 plans de protection qui s'ajouteront aux 52 plans existants.</p>
Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique.	<p>L'anguille d'Amérique est en déclin au Québec. C'est une espèce importante dans l'écosystème du Saint-Laurent et le plan d'action vise à rétablir la population. Il comportera trois mesures principales :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la mise en place d'un programme volontaire de retrait des autorisations de pêche commerciale, 2) la poursuite d'un programme d'ensemencement et 3) des travaux de recherche appliquée. <p>D'ici 2011, le MRNF mettra en place les mesures de sauvegarde de l'espèce selon les modalités du plan d'action du Québec.</p>
Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques.	<p>Cette action contribue à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Elle vise à poursuivre les efforts de protection d'éléments exceptionnels de la diversité biologique et à maintenir les forêts les plus vieilles de chacune des unités d'aménagement forestier.</p> <p>D'ici 2011, 50 nouveaux écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) auront obtenu un statut légal. Le réseau comportera alors près de 200 EFE.</p> <p>De plus, d'ici 2011, avec la mise en œuvre des plans généraux d'aménagement forestier 2008-2013, 3 500 refuges biologiques seront soustraits aux activités d'aménagement forestier.</p>
Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels.	<p>La désignation de sites géologiques exceptionnels (SGE) contribue aussi à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de création d'aires protégées.</p> <p>D'ici 2011, le MRNF désignera 30 sites géologiques exceptionnels.</p>

3.3.4 Instauration de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire

Le Ministère affirme son leadership dans la gestion du patrimoine naturel et territorial en instaurant des approches novatrices et responsables. Aussi compte-t-il sur de solides infrastructures de connaissance et de recherche qui lui fournissent de l'information utile à ses processus décisionnels. Ces connaissances de pointe et la modernisation de ses processus lui permettent de progresser et de jouer efficacement son rôle de gestionnaire des ressources naturelles et du territoire.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUTANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN MAXIMISER LES RETOMBÉES AU QUÉBEC	
OBJECTIF MINISTÉRIEL : INSTAURER DE NOUVELLES APPROCHES RELATIVES À LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE	
ACTIONS EN COURS	Description sommaire
Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier.	Le nouveau régime forestier entrera en vigueur en 2013. Il résultera de la mise en place de nouvelles orientations et d'une mise à jour des façons de faire actuelles. Le nouveau régime forestier mise sur des acquis, tels la conservation des écosystèmes forestiers exceptionnels et des refuges biologiques, l'utilisation de guides sylvicoles, l'aménagement écosystémique, la gestion intégrée des ressources et du territoire, la consultation des intervenants régionaux et des communautés autochtones, etc. D'ici 2011, le MRNF élaborera le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier.
Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts.	La stratégie d'aménagement durable des forêts vise notamment à combler les besoins d'un meilleur arrimage entre le régime forestier et les principales normes de certification forestière, en plus de permettre l'établissement de nouveaux outils d'aide à la décision. D'ici décembre 2009, le MRNF définira les orientations, les objectifs et les cibles d'une stratégie qui devra être respectée par l'ensemble des acteurs participant à la gestion des forêts.
Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique.	Le plan d'action fera en sorte que les prochains plans d'aménagement forestier prévus pour la période 2013-2018 seront progressivement élaborés en fonction d'une approche écosystémique et des objectifs de l'aménagement durable des forêts (ADF). Ils viseront le maintien de la biodiversité et de la viabilité des écosystèmes forestiers dans le respect des valeurs sociales liées au milieu forestier. D'ici décembre 2009, le Ministère élaborera le plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique.
Développer une approche participative en connaissance géographique pour soutenir l'enrichissement et l'actualisation de l'information ainsi que les besoins de gouvernance des ressources naturelles et du territoire.	Le MRNF mise sur la coopération en réseau des intervenants le plus près de la source des données pour créer une connaissance géographique fiable, tout en réduisant les efforts de collecte. D'ici 2011, le Ministère signera deux ententes de partenariat pour la cartographie du nord, y compris le réseau hydrographique et le réseau routier national. De plus, d'ici décembre 2009, le Ministère signera seize ententes avec les CRRNT portant sur le partage de l'information géographique dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN MAXIMISER LES RETOMBÉES AU QUÉBEC (suite)	
OBJECTIF MINISTÉRIEL : INSTAURER DE NOUVELLES APPROCHES RELATIVES À LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE	
ACTIONS EN COURS	Description sommaire
Compléter la rénovation cadastrale.	La rénovation cadastrale permet aux ministères et organismes, gestionnaires fonciers ou propriétaires, d'accéder à une information fiable et complète afin d'assurer une gestion saine et cohérente du territoire et d'obtenir rapidement cette information en cas d'urgence. D'ici 2011, 68 % de la rénovation sera complétée. La rénovation se poursuivra jusqu'en 2021.
Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE).	Accessible dans Internet, ce registre public fournit à tous les acteurs du territoire une vue d'ensemble des droits et contraintes relatifs aux terres du domaine de l'État. D'ici 2011, le MRNF vise à ce que l'enregistrement des droits, des contraintes et des territoires à statuts juridiques particuliers soit complété par les ministères et organismes concernés.
Réaliser des projets d'acquisition de connaissances qui conduisent à une utilisation durable des ressources fauniques et des habitats.	D'ici 2011, le MRNF réalisera 22 projets appliqués à des milieux forestiers, agricoles et périurbains portant sur des espèces exploitées et les espèces ayant un caractère menacé ou vulnérable. Ces études vont notamment traiter des modalités de gestion de la faune exploitée, des changements climatiques, des effets des activités humaines sur la faune, des maladies de la faune et de la restauration des habitats fauniques.
Réaliser des projets de recherche centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire.	Les travaux de recherche fondamentale et appliquée associés au domaine forestier visent d'abord l'amélioration de la pratique forestière au Québec. D'ici 2011, le Ministère réalisera 23 projets de recherche liés aux thèmes suivants : modélisation de la croissance des forêts, effets des traitements sylvicoles sur la productivité des forêts, évolution des écosystèmes forestiers liée aux changements climatiques et à la fertilité des sols.
Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales.	Le financement des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques de Géologie Québec sera assuré par la création et la mise en œuvre du Fonds du patrimoine minier. D'ici 2011, le MRNF poursuivra les travaux d'acquisition de connaissances, couvrant une superficie de 50 000 km ² par année.
ACTIONS À ENTREPRENDRE	Description sommaire
Systématiser l'intégration d'instruments de mesure et d'indicateurs de développement durable lors de l'évaluation des programmes du Ministère.	Pour attester de la prise en compte progressive des principes de développement durable dans toutes les sphères de ses activités, le MRNF fait évoluer ses processus d'évaluation de programmes pour y inclure systématiquement des instruments de mesure et des indicateurs de développement durable. D'ici 2011, les projets d'évaluation de programme contiendront au moins un instrument de mesure ou des indicateurs de développement durable.
Développer une offre de service et adapter des outils pour soutenir l'élaboration de plans, programmes et stratégies conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable.	Le MRNF veut développer de nouvelles compétences et étendre la portée de ses analyses par la prise en compte des 16 principes de développement durable. Des outils d'analyse seront proposés aux responsables de l'élaboration de plans, programmes et politiques pour les rendre conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable. D'ici mars 2010, adapter les outils existants et rendre disponible le nouveau matériel de soutien aux personnes concernées.

4. LA REDDITION DE COMPTES

En conformité avec l'article 17 de la Loi sur le développement durable, le MRNF rendra compte annuellement des objectifs ministériels qu'il s'est fixés pour contribuer à la démarche de développement durable et à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Le Ministère présentera dans son rapport annuel de gestion les actions réalisées durant l'année et les mesures prises à la suite de la réception de commentaires et recommandations formulés par le commissaire au développement durable.

Le rapport annuel de gestion paraît à l'automne de chaque année et est accessible dans le site Internet du Ministère.

ANNEXES

ANNEXE I
CONTRIBUTION DU MRNF À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développer la connaissance		ENJEUX		Favoriser l'engagement	
		Promouvoir l'action responsable			
ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES					
Informér-sensibiliser éduquer-innover	Produire et consommer de façon responsable	Répondre aux changements démographiques	Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	Sauvegarder et partager le patrimoine collectif	
OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX					
1. Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux	15. Accroître le niveau de vie	18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	
3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec					
OBJECTIFS MINISTÉRIELS					
Développer une culture et un savoir-faire en développement durable par la sensibilisation et la formation du personnel	Réduire les impacts environnementaux des activités du Ministère	Améliorer la vitalité économique des régions du Québec	Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire	Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial	
Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire					
38 ACTIONS					
Actions à entreprendre :	3	1	2	11	
Actions en cours :	9	2	3	11	

ANNEXE II
EXPLICATIONS RELATIVES AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX
NON VISÉS PAR LE PLAN D'ACTION 2008-2011

Objectifs gouvernementaux non visés par le plan d'action 2008-2011	Motifs
2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.	<p>Une autre action, <i>La publication des indicateurs d'aménagement durable de la forêt</i> (objectif 3), contribue à cet objectif.</p> <p>Le MRNF participe également à la production d'indicateurs de niveau 1 et de niveau 2 du <i>Système intégré d'indicateurs de développement durable pour le Québec</i> coordonné par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).</p>
<p>4. Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.</p> <p>5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.</p>	<p>D'autres actions liées à la <i>sensibilisation-formation du personnel</i> (objectif 1) vont contribuer à l'atteinte de ces objectifs.</p> <p>Par ailleurs, le MRNF participe à plusieurs comités de l'Organisation de sécurité civile du Québec qui a pour rôle de planifier les mesures de sécurité civile à l'échelle nationale et, en cas de sinistre majeur, de coordonner les opérations menées par chacun des responsables de mission selon le Plan national de sécurité civile.</p> <p>Le MRNF élabore un plan ministériel de sécurité civile.</p>
<p>7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.</p> <p>8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.</p> <p>9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.</p> <p>10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.</p>	<p>La promotion de la réduction de la consommation énergétique est une responsabilité de l'Agence de l'efficacité énergétique.</p> <p>D'autres actions de <i>sensibilisation-formation du personnel</i> (objectif 1) et <i>l'accompagnement des acteurs du milieu municipal et des entreprises</i> (objectif 18) vont contribuer à l'atteinte de ces objectifs.</p>
<p>11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.</p> <p>12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.</p>	<p>Une autre action, <i>Systématiser l'intégration d'instruments de mesure et d'indicateurs de développement durable dans l'évaluation des programmes au Ministère</i>, (objectif 3) va contribuer à l'atteinte de ces objectifs et à l'adoption progressive de nouvelles pratiques de gestion au MRNF.</p>

ANNEXE II (suite)

Objectifs gouvernementaux non visés par le plan d'action 2008-2011	Motifs
<p>13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.</p> <p>14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.</p> <p>16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.</p> <p>17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.</p>	<p>Les actions favorisant <i>la vitalité économique des régions du Québec</i> (objectif 15) contribuent indirectement à ces objectifs.</p>
<p>19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.</p> <p>20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.</p>	<p>Le premier plan d'action du MRNF met en priorité les objectifs 18 et 22 de cette orientation prioritaire. Ces actions contribueront indirectement aux objectifs 19 et 20.</p>
<p>21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.</p> <p>23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.</p>	<p>D'autres actions, <i>Compléter la rénovation cadastrale</i> et <i>Développer une approche participative en connaissance géographique</i> (objectif 3) contribuent indirectement à ces objectifs.</p>
<p>24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.</p> <p>25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.</p>	<p>D'autres actions liées à <i>l'adoption d'une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire</i> (objectif 18) contribueront indirectement à ces objectifs.</p>
<p>26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.</p> <p>27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.</p> <p>28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.</p> <p>29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.</p>	<p>D'autres actions liées à <i>la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire</i> (objectif 18) contribueront indirectement à ces objectifs.</p>

